

ACTION URGENTE

INQUIETUDES CROISSANTES POUR LA SANTE D'UN MILITANT DE PREMIER PLAN

Le prisonnier d'opinion Nabeel Rajab est détenu à l'isolement depuis neuf mois et les inquiétudes relatives à l'effet de cette situation sur sa santé et son bien-être sont grandissantes. Le 22 mars, son procès faisant suite à des commentaires publiés sur Twitter a été de nouveau reporté et reprogrammé pour le 17 mai. Il fait également l'objet d'un autre procès pour des charges distinctes, liées à des interviews télévisées qu'il a données en 2015 et 2016.

Le 22 mars, le procès de **Nabeel Rajab** devant la Haute Cour criminelle de Bahreïn à Manama, la capitale, a été remis au 17 mai. Cette juridiction a reporté son jugement à plusieurs reprises depuis octobre 2016, date à laquelle elle devait initialement le prononcer. Nabeel Rajab est actuellement jugé en raison de commentaires qu'il a publiés et fait suivre sur son compte Twitter, qui portaient sur la guerre au Yémen et sur des allégations faisant état d'actes de torture commis à la prison de Jaww à la suite d'une mutinerie survenue en mars 2015. S'il est déclaré coupable, il risque jusqu'à 15 ans d'emprisonnement. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Depuis son arrestation en juin 2016, Nabeel Rajab est détenu à l'isolement au poste de police de Riffa Ouest, au sud-ouest de Manama. Son état de santé reste fragile. Il souffre de plusieurs problèmes médicaux, dont un rythme cardiaque irrégulier (arythmie). Amnesty International s'inquiète de l'effet de son isolement sur sa santé et son bien-être. Depuis plus de neuf mois, les cellules voisines de la sienne sont délibérément laissées vides pour qu'il soit privé de toute interaction humaine. Un tel isolement prolongé constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant qui pourrait s'apparenter à de la torture.

Nabeel Rajab est également jugé dans une autre affaire concernant des interviews télévisées qu'il a données en 2015 et 2016. La quatrième audience de ce procès a eu lieu le 7 mars. Les demandes de libération déposées par ses avocats ont été rejetées. La prochaine audience doit avoir lieu le 3 mai. S'il est déclaré coupable, il encourt une peine supplémentaire de trois ans de prison.

Nabeel Rajab est par ailleurs poursuivi en raison de deux articles publiés en son nom, l'un dans le *New York Times* en septembre 2016 et l'autre dans *Le Monde* en décembre 2016. L'interdiction de voyager prononcée à son encontre en juillet 2015 est toujours en vigueur.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités bahreïnites à libérer Nabeel Rajab immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur, dans l'attente de sa libération, de mettre fin à son isolement et de veiller à ce qu'il soit détenu dans des conditions humaines ;
- engagez-les à protéger le droit à la liberté d'expression et à abroger les lois érigeant en infraction l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, y compris l'article 216 du Code pénal.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 MAI 2017 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587 (montrez-vous
persévérant-e)

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Courriel : info@interior.gov.bh
Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al
Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quinzième mise à jour de l'AU 249/14. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/5776/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

INQUIETUDES CROISSANTES POUR LA SANTE D'UN MILITANT DE PREMIER PLAN

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Nabeel Rajab est le président du Centre des droits humains de Bahreïn et un éminent défenseur des droits humains.

Le procès de Nabeel Rajab pour « diffusion de fausses rumeurs en temps de guerre », « outrage aux autorités publiques [le ministère de l'Intérieur] » et « outrage à un pays étranger », en relation avec des commentaires qu'il a publiés et fait suivre sur Twitter au sujet de la guerre au Yémen et d'allégations d'actes de torture commis à la prison de Jaww, s'est ouvert le 12 juillet 2016. Nabeel Rajab continue à nier toutes les accusations portées contre lui. Le 13 juin 2016, vers 5 heures du matin, Nabeel Rajab a été arrêté chez lui dans le village de Bani Jamra, à l'ouest de Manama, par 15 policiers en civil et emmené à la Direction des enquêtes criminelles. Le lendemain, il a été déféré au bureau du procureur général et inculpé de « diffusion de fausses informations et de rumeurs lors d'interviews télévisées dans le but de discréditer l'État ». Il a été maintenu en détention pendant 15 jours. Le 26 juin, alors qu'il était détenu, Nabeel Rajab a appris qu'il serait jugé le 12 juillet 2016 pour des commentaires qu'il avait publiés sur Twitter.

Le 28 décembre 2016, lors d'une audience sur les accusations concernant ces tweets, le tribunal a ordonné la libération de Nabeel Rajab. Cependant, les autorités ont refusé de le remettre en liberté. Il a été immédiatement réarrêté et placé en détention dans le cadre d'une autre enquête concernant des interviews télévisées qu'il avait données en 2015 et 2016. Le ministère public l'a inculpé de « diffusion de fausses nouvelles lors d'interviews avec les médias », et le procès concernant ces charges a débuté le 23 janvier 2017.

Le 4 septembre 2016, une lettre ouverte a été publiée sous le nom de Nabeel Rajab dans la rubrique « The Opinion Pages » du *New York Times*. Ce texte décrivait la situation à Bahreïn et son propre procès, et demandait au gouvernement Obama d'user de son influence pour qu'une solution soit trouvée au conflit au Yémen. Le lendemain, le parquet a interrogé Nabeel Rajab et l'a inculpé de « diffusion de fausses nouvelles et déclarations et de rumeurs malveillantes portant atteinte au prestige de l'État » en raison de cette publication. Aucune date n'a pour l'instant été fixée pour le procès auquel cette inculpation doit donner lieu. Le 19 décembre 2016, un article a été publié sous le nom de Nabeel Rajab dans *Le Monde*. Le surlendemain, Nabeel Rajab a été interrogé à la Direction des enquêtes criminelles et accusé de « diffusion de fausses nouvelles et déclarations et de rumeurs malveillantes portant atteinte au prestige de Bahreïn et des pays frères du Conseil de coopération du Golfe, et tentative de mise en danger de leurs relations ». Le parquet a été saisi de l'affaire mais on ignore quand aura lieu l'inculpation officielle.

En mai 2014, Nabeel Rajab a fini de purger une peine de deux ans d'emprisonnement à la prison de Jaww pour avoir participé à un « rassemblement illégal », « troublé l'ordre public » et « appelé et pris part à des manifestations » à Manama « sans notification préalable aux autorités » entre janvier et mars 2012. Une interdiction de voyager a été prononcée à son encontre en novembre de la même année. Il a également purgé, entre avril et juillet 2015, une partie de la peine de six mois d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné pour « outrage public aux institutions officielles », en raison de deux tweets qu'il avait publiés le 28 septembre 2014 et qui avaient été considérés comme offensants pour les ministères de la Défense et de l'Intérieur. Il a été libéré le 13 juillet 2015 après avoir bénéficié d'une grâce royale pour raisons médicales. L'interdiction de voyager sous le coup de laquelle il se trouvait depuis novembre 2014 a été levée en août 2015, mais ses avocats ont appris qu'une autre interdiction de voyager, toujours en vigueur, avait été prononcée à son encontre le 13 juillet 2015.

Depuis mai 2016, les autorités de Bahreïn intensifient leur répression contre l'exercice des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association et de circulation, et visent en particulier les membres de l'opposition politique et les personnes qui critiquent l'action gouvernementale.

Nom : Nabeel Rajab
Homme

Action complémentaire sur l'AU 249/14, 11/5953/2017, 24 mars 2017